

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LA GARDE - 10 OCTOBRE 2015



LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

01. DÉCISIONS MINISTÉRIELLES SUR LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

- + LA PRIORITÉ 1
- + LA PRIORITÉ 2

02. COMITÉ DE PILOTAGE ET CNDP

- + COPIL DU 21 MAI 2015
- + DÉCISION DE LA CNDP

03. LES ÉTAPES À VENIR

04. LES ÉTUDES JUSQU'AU DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- + LES ÉTUDES
- + LE PLANNING

05. UNE PÉRIODE D'INFORMATION SUR LE PROJET

06. LA CONCERTATION SUR LES TRACÉS ET LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

01. DÉCISIONS MINISTÉRIELLES SUR LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

- + LA PRIORITÉ 1
- + LA PRIORITÉ 2

UN DIAGNOSTIC RÉGIONAL PARTAGÉ

LES MOBILITÉS DES 3 AGGLOMÉRATIONS LITTORALES SONT MAUVAISES ET SE DÉGRADENT

La saturation des axes autoroutiers et routiers métropolitains et une ligne ferroviaire unique qui supporte tous les services :

➤ **Des conséquences alarmantes**

- Sur la qualité de l'air,
- L'insécurité routière,
- Les temps perdu dans la congestion,
- Une fracture sociale grandissante en matière de mobilités

➤ **Des nouveaux besoins de mobilité insuffisamment satisfaits par**

- Les derniers projets autoroutiers
- Le rattrapage des infrastructures de transport urbain

L'amélioration des conditions de mobilité est un enjeu stratégique pour le développement de la région PACA

LA LIGNE NOUVELLE

SI LA TRÈS GRANDE VITESSE N'EST PAS LA PRIORITÉ PARTOUT, IL EST ABSOLUMENT NÉCESSAIRE DE :

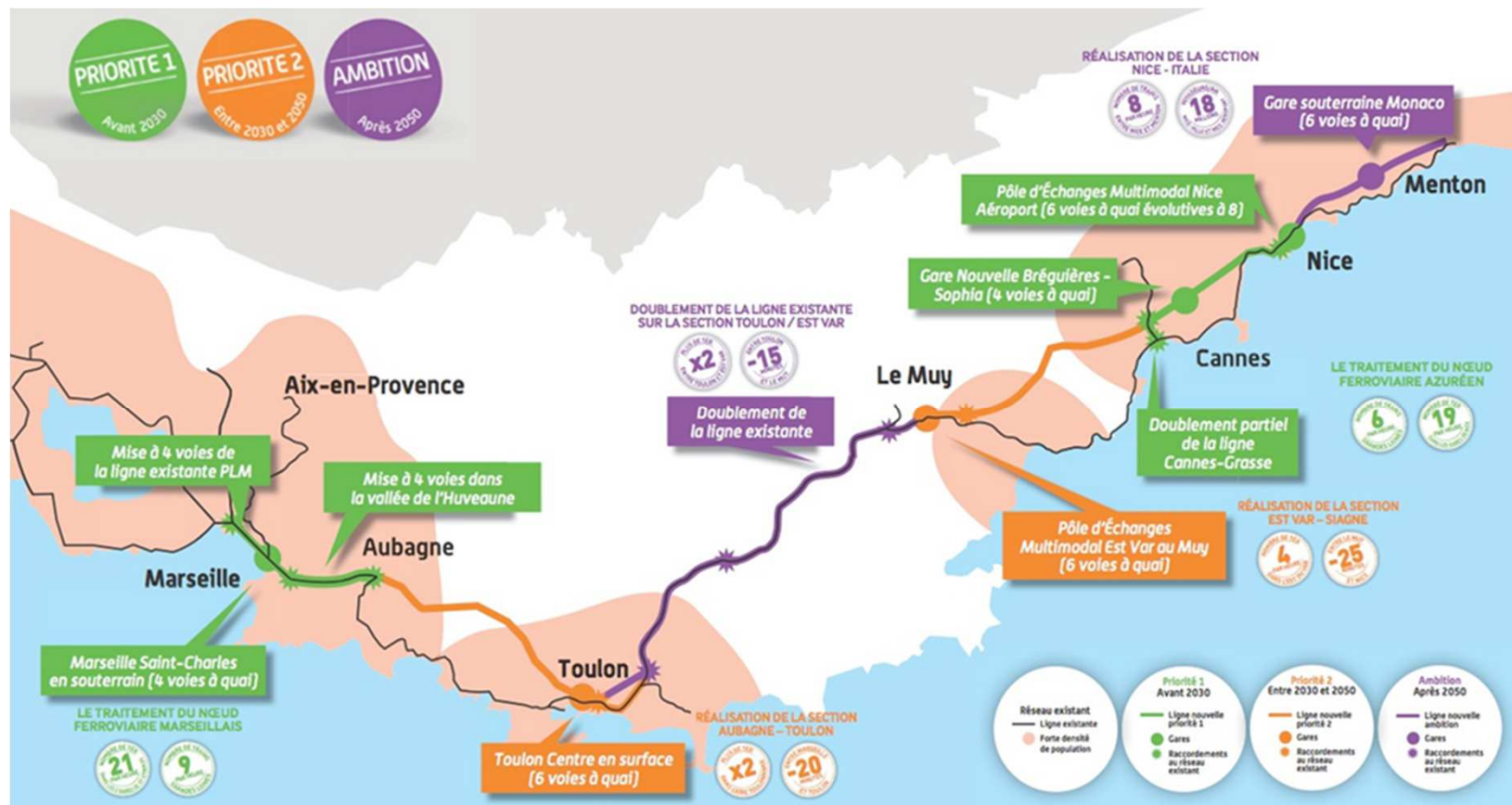
- + Améliorer la performance du réseau et du système ferroviaire
- + Donner la priorité aux trains du quotidien
- + Développer l'inter-modalité au niveau des pôles d'échanges
- + Diminuer le temps de parcours entre Marseille et Nice
- + Créer une nouvelle infrastructure et limiter au maximum les nuisances

Une ligne nouvelle pour :

- + Ouvrir la région PACA aux autres régions françaises et désenclaver l'Est du territoire en le reliant au réseau français à grande vitesse.
- + Faciliter les déplacements à l'intérieur de la région en proposant une alternative à la route et en complétant la seule voie ferrée existante du littoral.
- + Constituer le chaînon manquant de l'arc méditerranéen Barcelone – Marseille – Gênes.

LES DÉCISIONS DE L'ÉTAT

LE 9 JUILLET 2013, LE GOUVERNEMENT A VALIDÉ LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION MOBILITÉ 21 POUR UN PROJET DE LNPCA A RÉALISER PAR PHASES



PRIORITÉ 1

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2014
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

+La désaturation du nœud ferroviaire Marseillais

+Le désengorgement de la gare St-Charles comprenant :

- la traversée souterraine de Marseille avec un raccordement nord permettant les échanges des circulations avec la LGV Méditerranée et la ligne Paris-Lyon-Marseille (PLM) historique,
- un raccordement au sud sur la ligne Marseille-Aubagne,
- ainsi qu'une nouvelle gare souterraine à quatre voies à quai au niveau de la gare actuelle

PRIORITÉ 1

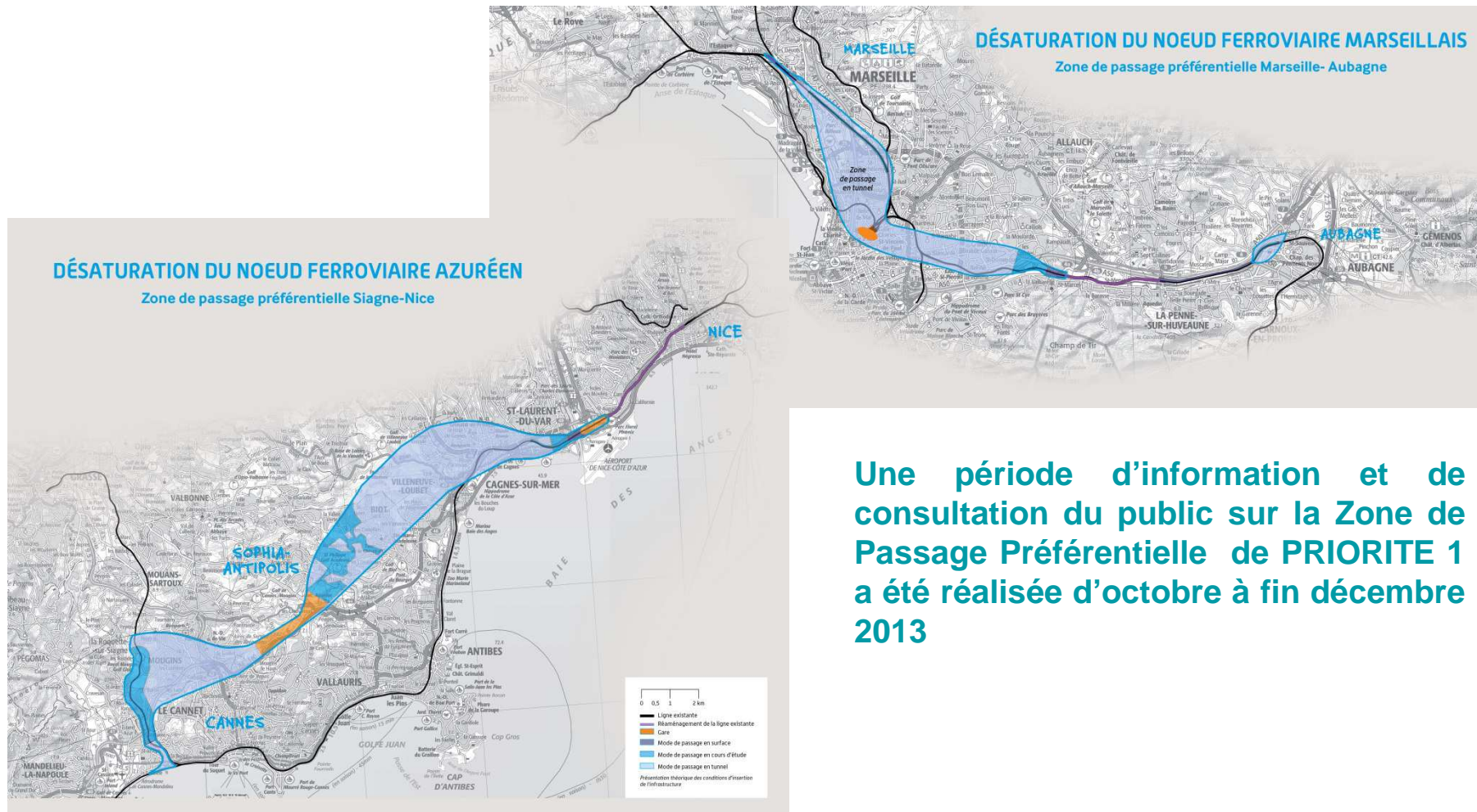
DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2014
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

+La désaturation du nœud ferroviaire Azuréen

- Une ligne nouvelle entre l'ouest de Nice et la ligne Cannes-Grasse pour proposer une boucle TER desservant l'ouest du département des Alpes-Maritimes, permettant l'accroissement des dessertes régionales desservant :
 - le pôle de Sophia-Antipolis, à partir d'une gare nouvelle,
 - la métropole Niçoise à partir du pôle d'échange multimodal de Nice aéroportEt permettant aussi l'organisation de missions TER jusqu'à Monaco et Vintimille
- Faciliter la réalisation de la 2^{ème} phase de projet, en vue du raccordement ultérieur de la section de ligne nouvelle à l'ouest depuis le secteur du Muy, avec un objectif de diminuer les temps de parcours sur ce secteur

LA ZPP DE LA PRIORITÉ 1

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2014
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE



Une période d'information et de consultation du public sur la Zone de Passage Préférentielle de PRIORITE 1 a été réalisée d'octobre à fin décembre 2013

LE NŒUD FERROVIAIRE TOULONNAIS

DES AMÉNAGEMENTS FERROVIAIRES DANS LE VAR EN PRIORITÉ 1 POUR LA MISE EN PLACE DES SERVICES PRÉVUS EN PRIORITÉ 1

- +Le nœud ferroviaire toulonnais et notamment le raccordement de la ligne La Pauline – Hyères sur la ligne Marseille – Vintimille sont pris en compte dans les études dès le lancement de la Priorité 1 de manière à garantir la cohérence du projet général**
- +Le traitement du nœud ferroviaire Toulonnais au titre du Contrat de Plan 2015-2020 :**
 - la mise en place d'une navette ferroviaire entre l'ouest et l'est de Toulon par la création de voies à quai supplémentaires dans certaines gares
 - la création d'une halte à Sainte-Musse au niveau de l'hôpital
 - des études sur les aménagements de la 3ème voie entre La Seyne-sur-Mer et La Pauline avec un scénario incluant une halte à l'Escaillon au niveau du parc de covoiturage

PRIORITÉ 2

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 13 AVRIL 2015
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

+Dans un premier temps, des observatoires du foncier

- Ces observatoires ont pour mission d'assurer une veille et une information en matière d'occupation des sols dans les zones de passage préférentielles .
- Ils identifieront les secteurs qui supportent les tensions foncières les plus importantes et susceptibles d'affecter la réalisation à terme du projet

PRIORITÉ 2

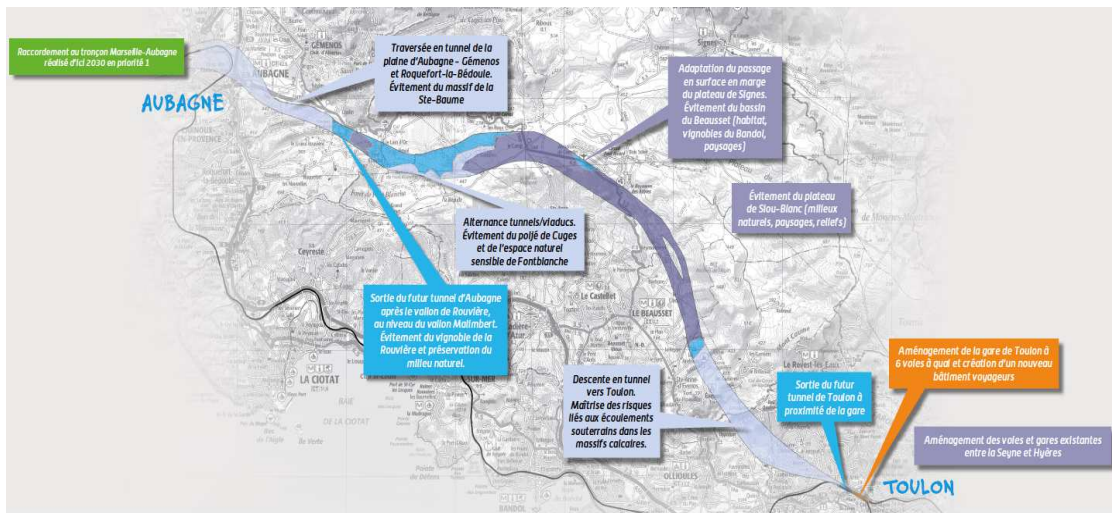
DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 13 AVRIL 2015
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

+Dans un deuxième temps, des études complémentaires

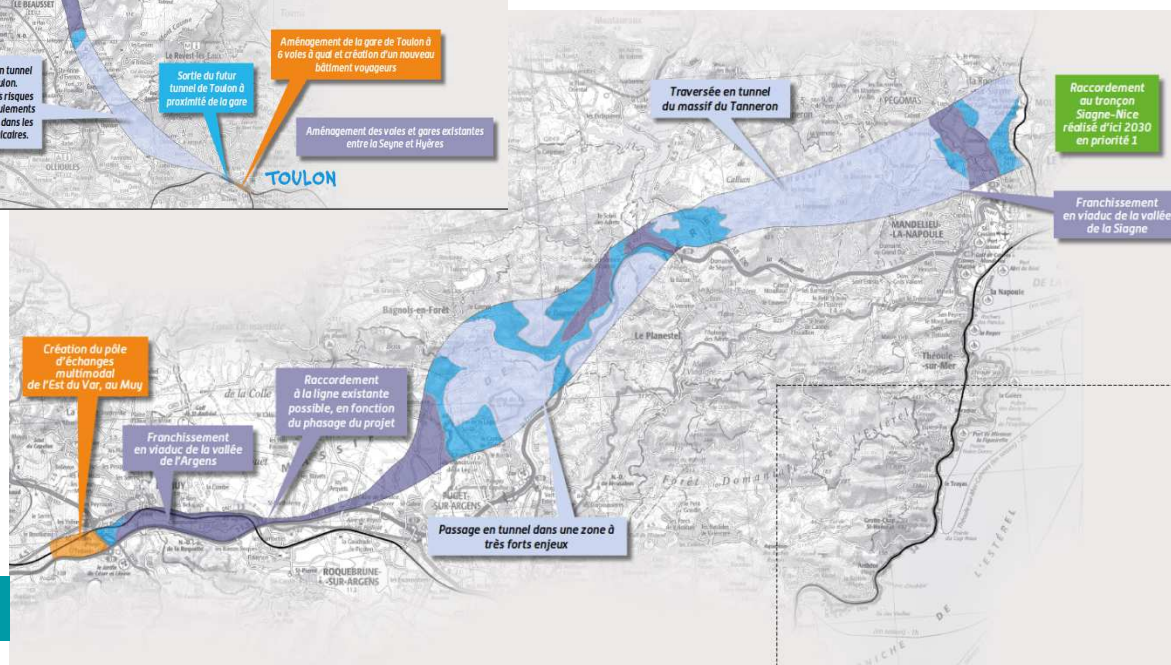
- Des études complémentaires pourront être engagées sur les secteurs qui auront été identifiés comme les plus sensibles, afin de préciser ponctuellement la ZPP de la nouvelle infrastructure et permettre ainsi de proposer au ministre la mise en place de mesures visant à préserver la faisabilité à terme de la ligne nouvelle, pouvant aller le moment venu jusqu'à une qualification de Projet d'Intérêt Général (PIG) sur les secteurs jugés les plus pertinents.
- Le financement de ces études et de ces mesures sera à rechercher dans le cadre du contrat de plan Régional (CPER)

PRIORITÉ 2

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 13 AVRIL 2015
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE



Section Aubagne - Toulon



Section Le Muy - Siagne

Une période d'information et de consultation du public sur la Zone de Passage Préférentielle de PRIORITE 2 a été réalisée d'avril à mi-juin 2014

02.

COMITÉ DE PILOTAGE ET CNDP

- + COPIL DU 21 MAI
- + DÉCISION DE LA CNDP

COPIL DU 21 MAI 2015

UN COPIL QUI ACTE LES DÉCISIONS MINISTÉRIELLES DES PRIORITÉS 1 ET 2 AINSI QUE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le COPIL retient les principes :

- D'une période d'information au 2^{ème} semestre 2015 et début 2016 pour expliquer le projet, les décisions du gouvernement, et les étapes d'études jusqu'au dossier d'enquête d'utilité publique
- D'une période de concertation publique sur les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et les tracés au 1^{er} semestre 2016

Le maitre d'ouvrage prépare le dispositif de concertation sur les pôles d'échanges multimodaux et les tracés au 2^{ème} semestre 2015

- Un Copil de lancement du dispositif de concertation sur les Pôles d'Echanges Multimodaux et les tracés début 2016
 - Une validation de l'organisation proposée
 - Une validation du calendrier de la concertation

DÉCISION DE LA CNDP

UNE DÉCISION DE LA CNDP N° 2015/39/LNPCA/12 DU 2 SEPTEMBRE 2015

Le délai de cinq ans après la remise du bilan du débat public et la déclaration d'utilité publique (DUP) étant dépassé, et suite à la demande exprimée par la CNDP dans sa décision du 1er avril 2015

- Réalisation d'un **dossier de saisine** adressé à la CNDP le 19 août 2015 par le président de SNCF Réseau

Dans sa séance du 2 septembre 2015, la CNDP a décidé :

- qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un nouveau débat public
- et a recommandé la poursuite du processus de concertation du projet sous l'égide du garant, Philippe QUEVREMONT

03.

LES ÉTAPES À VENIR

LES ÉTAPES À VENIR

POUR RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES VARIANTES RETENUES

Les 3 principales étapes pour constituer le dossier d'enquête publique sur la **priorité 1** (sections Marseille-Aubagne et Siagne-Nice)

- 2^{ème} semestre 2015 Information des élus, des collectivités et du milieu associatif sur le projet, les **priorités 1 et 2**, les décisions du gouvernement et la concertation au 1^{er} semestre 2016
- 1^{er} semestre 2016 Information du public et concertation publique sur les tracés et les PEM de la **priorité 1**
- 2^{ème} semestre 2016 Décision ministérielle sur le choix de tracé et de PEM et études d'approfondissement pour le dossier d'enquête publique de la **priorité 1**

04.

LES ÉTUDES JUSQU'AU DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

LES ÉTUDES

POUR RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES VARIANTES RETENUES

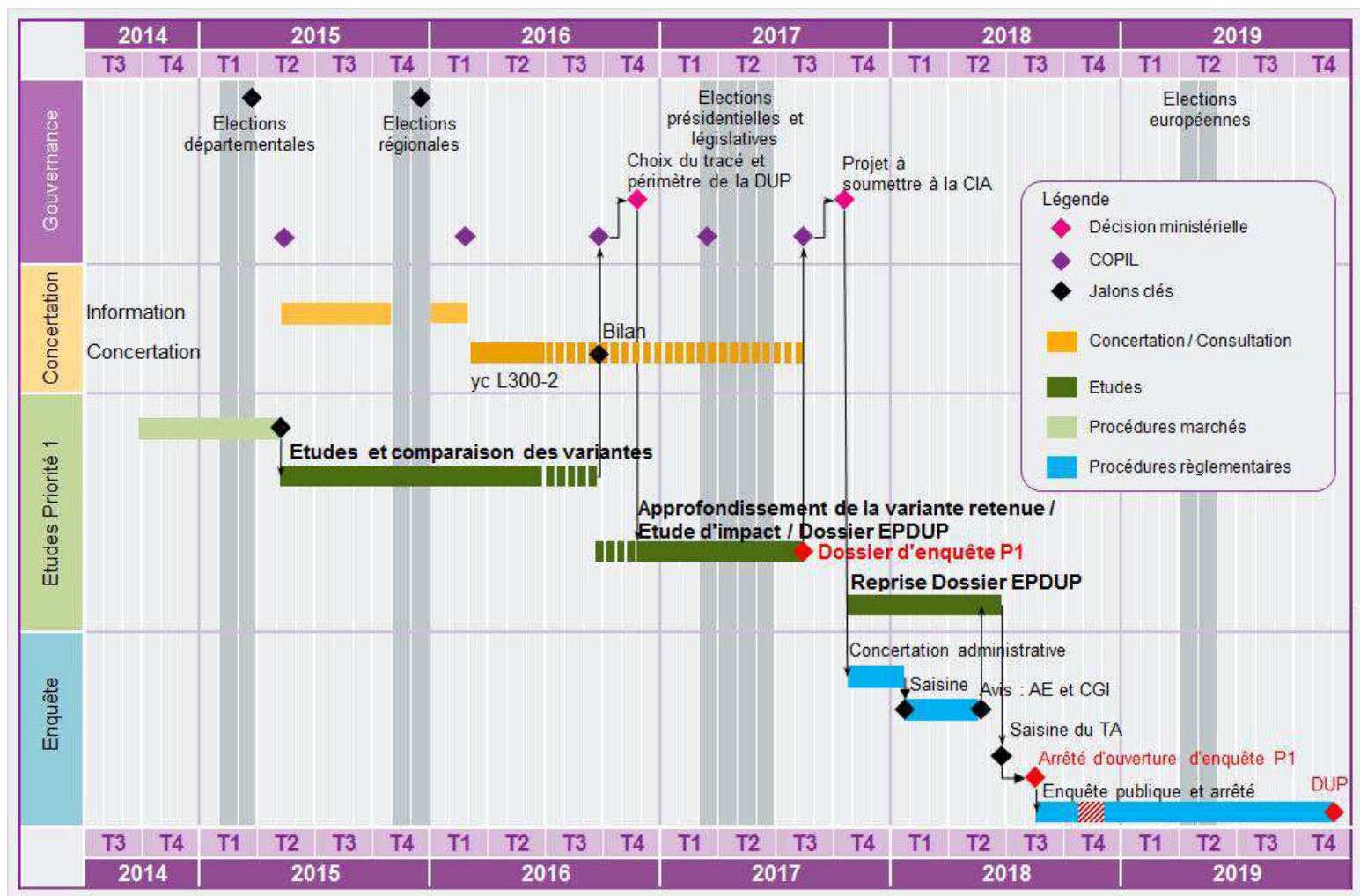
Le principe général des études de phase 2 est de définir la variante de tracé des sections de Priorité 1 et de position des gares (Pôle d'Echanges multimodal – PEM) qui seront présentés à l'enquête d'utilité publique en 2017 (dossier d'enquête d'utilité publique 1er trimestre 2017).

Chronologie des études :

- **1^{ère} étape** : identification des différentes variantes et sélection des plus pertinentes
- **2^{ème} étape** : comparaison des variantes de tracés et choix d'un tracé à optimiser
- **3^{ème} étape** : approfondissement de la variante retenue : mise au point du programme définitif, étude d'impact, mise en forme du dossier d'enquête d'utilité publique

PLANNING GÉNÉRAL

POUR RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES VARIANTES RETENUES



05.

UNE PÉRIODE D'INFORMATION SUR LE PROJET

UNE DEMANDE D'INFORMATION

UNE PÉRIODE DE CONCERTATION SERA PRÉCÉDÉE D'UNE PÉRIODE D'INFORMATION
AU 2^{ÈME} SEMESTRE 2015

La concertation publique du 1^{er} semestre 2016 ne pourra être réalisée dans de bonnes conditions que si les enjeux de cette concertation sont compris et acceptés

- Constatant une incompréhension du territoire sur la situation du projet, le COPIL du 21 mai a retenu le principe d'une période d'information complète et générale sur le projet au 2^{ème} semestre 2015

UNE INFORMATION SUR LE PROJET

UNE PÉRIODE DE CONCERTATION SERA PRÉCÉDÉE D'UNE PÉRIODE D'INFORMATION
AU 2^{ÈME} SEMESTRE 2015

Un besoin de pédagogie sur le projet, d'explication des décisions du gouvernement sur les priorités 1 et 2, et de préparation à la concertation sur les PEM et les tracés de la Priorité 1

- Des rencontres avec les élus, les collectivités et le milieu associatif au 2^{ème} semestre 2015
- Une information du public en janvier et février 2016

DISPOSITIF D'INFORMATION PROPOSÉ

UNE PÉRIODE DE CONCERTATION SERA PRÉCÉDÉE D'UNE PÉRIODE D'INFORMATION
AU 2^{ÈME} SEMESTRE 2015

- **Une information des élus**
- **La tenue d'un Comité Territorial**
- **La possibilité de réunions bilatérales**
- **La possibilité, pour les associations membres du COLAC et les associations agréées pour la protection de l'environnement, de rencontrer en préfecture le garant de la concertation, Philippe QUEVREMONT**

06.

LA CONCERTATION SUR LES TRACÉS ET LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

LA CONCERTATION

UNE CONCERTATION SUR LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX ET LES TRACÉS DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

Une concertation au 1^{er} semestre 2016, de 4 mois minimum, sur les pôles d'échanges multimodaux et les tracés des sections de la **priorité 1**

Un 1^{er} semestre de 2016 articulé comme suit :

De janvier à fin février 2016 :

 **une période d'information du public**

Fin février 2016 :

 **Un COPIL de validation et de lancement du dispositif de concertation sur les PEM et les tracés**

De mars à fin juin 2016 :

 **Concertation publique sur les tracés et les PEM**

MERCI.